

LES EMPREINTES DE MACHINES A AFFRANCHIR EN FRANCE (1)

MACHINE HAVAS A

à valeur unique

Le B. O. n° 19, de juin 1924 annonce : « La première machine à affranchir du **type A**, dont l'agence **HAVAS** est concessionnaire sera mise en service à partir du 26 mai courant. Cette machine porte le n° A-0001 ; elle imprime des valeurs de 25 centimes ».



C'est le 26 Mai 1924 que fut mise en service la première machine à affranchir française. C'était une facilité offerte aux entreprises, dont le personnel n'avait plus à égrener, coller et comptabiliser des centaines de timbres et également une facilité pour la Poste, car les plis ainsi affranchis ne nécessitaient pas d'oblitération.

Ce type de machine comporte déjà les principaux éléments composant tous les autres types à venir :

L'espace "**INDICATIONS D'ORIGINE**"

l'établissement postal d'attache : PARIS 8

PARIS 8 - 26 MAI 24

la date de dépôt : 26 MAI 24

L'espace "**PUBLICITAIRE**"



Un cliché est au format mesuré de 60 x 21 mm pour la machine A

L'espace "**INDICATIONS D'AFFRANCHISSEMENT**"



l'estampille de dimension 22 x 20 mm (autrefois appelée vignette) comporte :

le dentelé simulant une dentelure de timbre,

la légende REPUBLIQUE FRANÇAISE POSTES

le matricule A 0001

(la lettre A de ce matricule constituant l'identifiant postal)

la valeur d'affranchissement 25 c

Sur ces premières machines est installé un cliché monobloc de 40 x 30 mm sur lequel est gravée l'estampille qui comporte une valeur d'affranchissement unique : à chaque changement de tarif, un nouveau cliché comportant la nouvelle valeur est installé gratuitement. Ces machines sont dites "**A VALEUR UNIQUE**" par les mécanotélistes (collectionneur d'EMA) et chaque valeur constitue un **type** d'empreinte.

Le 12 juillet 1937 le tarif de la lettre ≤ 20 g passe de 50 à 65 centimes, mais il faut un certain délai pour remplacer le cliché à 50 c de la machine à affranchir A 0960 et en attendant l'utilisateur doit compléter avec un timbre.

